

PALIER 4 - ALERTE MAXIMALE (ZONE ROUGE)

INFORMATION AUX PROPRIÉTAIRES ET AUX RÉSIDENTS DES IMMEUBLES DE 10 LOGEMENTS ET PLUS

Le Palier 4 – Alerte maximale applique de manière ciblée des mesures plus restrictives pouvant aller jusqu'à faire cesser les activités non essentielles pour lesquelles le risque ne peut pas être contrôlé suffisamment, en évitant autant que possible un confinement généralisé comme lors de la première vague de la pandémie.

PROPRIÉTAIRES

AIRES COMMUNES

Nettoyer et désinfecter, au moins quelques fois par semaine, à l'aide de produits de nettoyage à usage domestique.

- les poignées de portes
- les boutons d'ascenseurs
- toute autre surface souvent touchée.

RASSEMBLEMENTS

Les rassemblements privés sont interdits.
Visites à des fins humanitaires.
Visites de proches aidants (1 personne à la fois, et un maximum de 2 personnes par jour en CHSLD).

RÉSIDENTS

RASSEMBLEMENTS

Les rassemblements privés sont interdits.
un seul visiteur d'une autre adresse.
Maintenir une distance de 2 mètres.

LIVRAISONS

Faire livrer biens et nourriture dans le hall d'entrée.

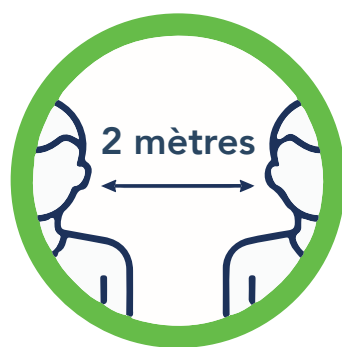
- Les personnes âgées, à mobilité réduite ou en isolement peuvent faire livrer à leur porte. Si la livraison a été prépayée, le livreur peut sonner, déposer la livraison et se retirer avant que le client la récupère.

*Les recommandations pourraient changer en fonction de l'évolution de la situation.
Les instructions peuvent différer dans les immeubles accueillant des clientèles particulières.

RAPPEL À LA POPULATION



PORTEZ UN MASQUE OU
UN COUVRE-VISAGE
(si moins de 2 mètres)



GARDEZ VOS
DISTANCES



TOUSSEZ DANS
VOTRE COUDE



JETEZ LES
MOUCHOIRS



LAVEZ
VOS MAINS

Si vous avez des questions ou des inquiétudes
sur la COVID-19 : 514 644-4545